

Paris, le 29 avril 2021

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Premières détections de cas de contamination au variant B.1.617 du SARS-CoV-2

**Les autorités sanitaires françaises confirment la détection, ce jour 29 avril 2021, sur le territoire métropolitain, de premières contaminations au variant B.1.617 du virus de la Covid19, variant actuellement très présent en Inde.**

Point de situation :

Un premier cas a été détecté dans le Lot et Garonne. Il s’agit d’une femme résidant dans le département avec un historique de voyage en Inde avant le renforcement des mesures aux frontières. La patiente symptomatique a été testée positive le 09 avril, et s’est isolée avec sa famille à son domicile. Par la suite, le résultat du criblage effectué sur le prélèvement positif a rendu nécessaire la réalisation complémentaire d’un séquençage. Le résultat du séquençage réalisé par le CHU de Toulouse a identifié le variant B.1.617 dit variant « indien ».

Dès que les résultats du test RT-PCR ont été connus, et avant même l’obtention des résultats du séquençage, **les mesures d’identification et d’isolement des personnes contacts à risque ont été mises en œuvre.** Seul l’un des contacts à risque identifié est devenu positif pendant son isolement.L’ensemble des contacts à risque continuent d’être suivis par l’Assurance maladie et l’ARS Nouvelle Aquitaine.

Deux autres cas ont été détectés dans les Bouches-du-Rhône. Il s’agit de deux personnes arrivant d’Inde, sans lien l’une avec l’autre. Ces 2 personnes ont été mises en quarantaine immédiatement après leur arrivée sur le territoire national. Elles ont été testées positives au tout début de leur quarantaine respectivement le 19 et le 27 avril. Les résultats de séquençages des deux tests ont identifié le variant B.1.617.**Un système de détection et de surveillance des cas possibles d’infection du variant B.1.617 a été mis en place par** **Santé publique France et les Centres nationaux de référence, en lien avec les laboratoires d’analyses**. Les laboratoires adressent de façon systématique pour la réalisation d’un séquençage tout résultat de test RT-PCR positif pour une personne revenant d’Inde dans les 14 derniers jours ou ayant été en contact rapproché avec une personne revenant d’Inde. La même procédure a été mise en place pour les personnes au retour de certains autres pays où des variants préoccupants du SARS-CoV-2 circulent de façon active (Afrique du Sud, Brésil, Chili, Argentine).

A ce jour, plusieurs autres suspicions d’infection par le variant B.1.617 ont été signalées en France chez des personnes ayant séjourné en Inde. Des investigations renforcées par les ARS et le séquençage des prélèvements par les laboratoires du CNR sont en cours.

Des cas confirmés du variant B.1.617 ont également été signalés dans plusieurs pays d’Europe (Allemagne, Belgique, Italie, Espagne, Suisse, Irlande).

Renforcement du dépistage et des mesures aux frontières :

Afin de limiter la diffusion de variants sur le territoire national, des mesures de protection supplémentaires ont été prises depuis samedi 24 avril pour les voyageurs arrivant d’Inde, du Brésil, d’Argentine, du Chili et d’Afrique du Sud où la présence de variants d’intérêt est observée. Le dispositif de test avant l’embarquement a été renforcé, avec l’obligation d’un test PCR négatif de moins de 36h ou un résultat de test PCR négatif de moins de 72h accompagné d’un test antigénique négatif de moins de 24h. De plus, la réalisation d’un test antigénique a été rendue systématique à l’arrivée en France, avant de quitter l’aéroport. Enfin, chaque personne en provenance de ces pays fait dorénavant l’objet d’une mise en quarantaine obligatoire et contrôlée pour 10 jours, décidée par arrêté préfectoral. Un test PCR négatif au 9ème jour permet de sortir de la quarantaine le 10ème jour.

**Les autorités sanitaires sont mobilisées pour identifier le plus précocement possible chaque patient contaminé pour l’isoler, isoler ses personnes contacts et les tester, et éviter ainsi la propagation de variants du SARS-CoV-2 sur le territoire national. Les autorités rappellent l’importance du respect immédiat de l’isolement de toute personne présentant des symptômes évocateurs, cas confirmé de Covid19 et de toute personne contact d’un cas confirmé.**

**Contact presse :**

**Direction générale de la santé**

Tél : 01 40 56 84 00

Mél : [presse-dgs@sante.gouv.fr](mailto:presse-dgs@sante.gouv.fr)